

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2008

OBJET

de la Délibération

**COTISATION
AMICALE DES
COMMUNAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

10 janvier 2008

Date d'affichage : 10 janvier 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur AUDRAN

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, M. JARNO, Mme JEHANNO, M. GIRALDON, Mme RENUIT, Mme PIERRE, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

Mme LE QUELLEC, M. LUCAS, Mme LE MOING, , M. LE MAPIHAN, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, KALKAS, LE BIAVANT, Mme LE POETVIN, M. LE BELLER, Mmes GOUTTEQUILLET, LAGUEUX, BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mmes PESSEL, LE POTIER, M. AUDRAN, Mme ROUYER, M. ELIE, Mme LE NY, M. PRIE, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

M. TRENVOUEZ à M. LE DORZE

Absents

M. PODVIN

M. LE ROUX

M. COLLET

COTISATION AMICALE DES COMMUNAUX

Rapport de Henri LE DORZE

La cotisation des agents à l'Amicale des Communaux est prélevée sur leur traitement.

A titre indicatif, le montant global à prélever en 2008 sur le budget Ville, s'élève à 2 800,00 euros.

Cette disposition devant faire l'objet d'une délibération du conseil municipal :

Nous vous proposons :

- de verser à l'Amicale des Communaux le montant des cotisations annuelles.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 17 Janvier 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**